

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	<b>Séance du 12 juillet 2023</b>
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents:</b> Isabelle VERNAY, Franck DUMAS, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Marie MONTEIL, Benjamin PIGNARD, Bernard VILLEMAGNE
<u>Votants:</u> 9	<b>Représentés:</b> Henri BENIERE par Isabelle VERNAY, Roland BACONNIER par Franck DUMAS <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> Stéphane DOBY <b>Secrétaire de séance:</b>

---

Objet: Annulation et remplacement de la délibération DE\_2023\_06\_22 du 09/06/2023 sur la révision du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2023 - 2024 - DE\_2023\_06\_35

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**V** la circulaire interministérielle n° 2001-118 du 25 juin 2001 ;

**Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L. 212-4 et L. 212-5 ;

**Vu** la délibération N° 2017-06-07 du 9 juin 2017 approuvant le marché public de la cantine scolaire du Bessat avec l'entreprise de restauration ELIOR comme prestataire ;

**Mme Le Maire expose au Conseil Municipal** que suite au courrier d'information de notre prestataire de restauration scolaire concernant l'augmentation du prix du repas dès la rentrée scolaire 2023-2024, il convient de reprendre une délibération afin d'annuler et de remplacer la délibération DE\_2023\_06\_22 du 09/06/2023 exposant le même sujet.

**Considérant** que le prestataire de restauration scolaire est contraint d'augmenter ces tarifs en septembre 2023 (+ 0.40€) conformément à leur application de la formule contractuelle;

**Considérant** la compétence de la commune à fixer les tarifs de restauration scolaire ;

**Mme Le Maire propose :**

- **D'augmenter le prix du repas et d'instaurer un tarif unique pour les abonnements annuels et par période, soit 4.60€ le repas.**

- **D'augmenter le prix du repas occasionnel par ticket soit 5.50€ le ticket. (Par carnet de 10)**

Ces augmentations s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2023 - 2024.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'augmentation du repas et l'application d'un tarif unique à 4.60€.**

**Intervention sur la délibération DE\_2023\_06\_35**

**Néant**

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52**  
**Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le 13/10/2023 à 20h00.**

Affiché le 16/10/2023

Le Maire,  
Isabelle VERNAY



Le secrétaire de séance,  
Valentine POYET

